



Syndicat National Unitaire  
de l'Enseignement Professionnel

REIMS, le 17 février 2023

À .....

# CONVOCATION

Cher-e camarade,

Je vous demande de bien vouloir assister au :

## **CONSEIL ACADÉMIQUE DU SNUEP-FSU**

qui se tiendra le  
**mardi 28 mars 2023**  
**de 9h00 à 17h00**  
au LP Gustave EIFFEL de REIMS



Régis DEBALLÉ  
Secrétaire Académique SNUEP-FSU  
Coordinateur SNUEP-FSU GRAND-EST

La présente convocation tient lieu de mandat en vue de l'obtention de l'autorisation spéciale d'absence prévue au titre de l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique modifié par le décret n°2012-224 du 16 février 2012.

Elle doit être déposée 3 jours avant la date de l'absence, accompagnée d'une demande manuscrite.

**INVITATION**

Cher-e collègue,

**LE CONSEIL ACADEMIQUE DU SNUEP-FSU se tiendra :**  
**MARDI 28 mars 2023**  
**de 9h00 à 17h00**  
au LP Gustave EIFFEL - 51100 REIMS

Ordre du jour :

- Vie et action syndicales Académiques et Nationales ;
- Rapport d'activité du Secrétaire Académique ;
- Vie syndicale dans les établissements scolaires ;
- Points sur la situation dans les établissements de l'académie ;
- Questions diverses.

**Pensez à respecter les délais pour votre demande de congé et pour votre inscription à la journée et au repas.**

Nous comptons absolument sur votre présence.

Cordialement.

Régis DEVALLÉ  
*Secrétaire Académique SNUEP-FSU*  
*Membre du Conseil National*  
*Coordinateur SNUEP-FSU Grand-Est*

---

**Papillon à retourner pour le 20 mars 2023 au plus tard**

Email : regis.devalle@snuep.fr ou en ligne sur <http://reims.snuep.fr/snuep-fsu-reims/conseil-academique/>

Je, soussigné .....

Etablissement : ....., déclare participer :

- à la réunion du 28/03/2023  OUI  NON
- au repas pris en commun le 28/03/2023  OUI  NON



\* Entourer la réponse choisie En cas de surnombre, nous nous réservons le droit d'annuler l'inscription au repas des inscrits tardifs.